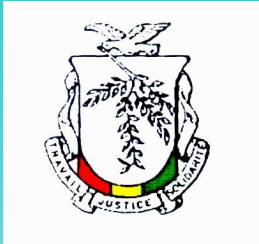
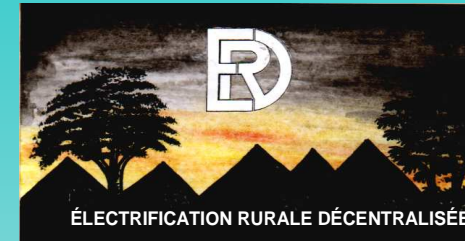


**REPUBLIQUE DE GUINEE**



MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENERGIE

**BUREAU D'ELECTRIFICATION  
RURALE DECENTRALISEE**



# **PROJET ELECTRIFICATION RURALE DECENTRALISEE EN REPUBLIQUE DE GUINEE**

**DIALLO, Mamadou Saïdou**

**Formation sur les programmes d'ER en Afrique**

**19 - 29 novembre 2007**

**Marrakech, Maroc**

# Sommaire

- **Nature**
- **Objectifs**
- **Principes directeurs**
- **Mécanisme de financement**
- **Approche utilisée**
- **Options technologiques**
- **Partenaires**
- **Outils développés**
- **Mesures incitatives**
- **Assistance technique**
- **Situation des sous-projets**

# Nature du projet

- **Le projet ERD est un projet très particulier:**

- Projet du type Learning and Innovation Loan « LIL » basé sur le principe fondamental d'apprentissage par l'innovation.
- Projet ne bénéficiant d'aucun retour d'expérience en la matière, chargé de paver la voie pour un programme national d'ER.
- Projet impliquant des acteurs nationaux sans aucune expérience pertinente.

# Objectifs du projet

- Mettre au point des mécanismes institutionnel, technique et financier de promotion et de soutien du secteur privé pour faire accéder de façon fiable, durable et économique les populations des zones rurales à l'électricité par des opérateurs privés, à partir de solutions décentralisées.
- Professionnaliser le secteur par la création de capacités techniques et financières requises, la consolidation des acquis et la capitalisation de l'expertise formée.
- Lever les obstacles au développement des technologies des Énergies Nouvelles et Renouvelables (ENR) afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Institutionnaliser les fonctions de l'unité d'exécution du projet (BERD), dans une Agence pérenne d'électrification rurale, et le mécanisme de financement des opérateurs privés (FERD) dans une institution de crédit spécialisée et autonome.

# Principes directeurs

**Le projet ERD est bâti sur quelques principes directeurs:**

**– Au plan institutionnel**

- L'électrification rurale décentralisée est laissée à l'initiative des opérateurs privés.
- L'État ayant libéralisé le secteur de l'ERD, se contente de créer un cadre réglementaire incitatif pour les opérateurs d'ERD, de supporter les initiatives privées et de réguler ce secteur.
- Une unité d'exécution autonome gère le projet et prépare l'avènement d'une agence pérenne.
- Une banque commerciale gère le Fonds d'Electrification Rurale Décentralisée (FERD).

# Principes directeurs

## – Au plan financier

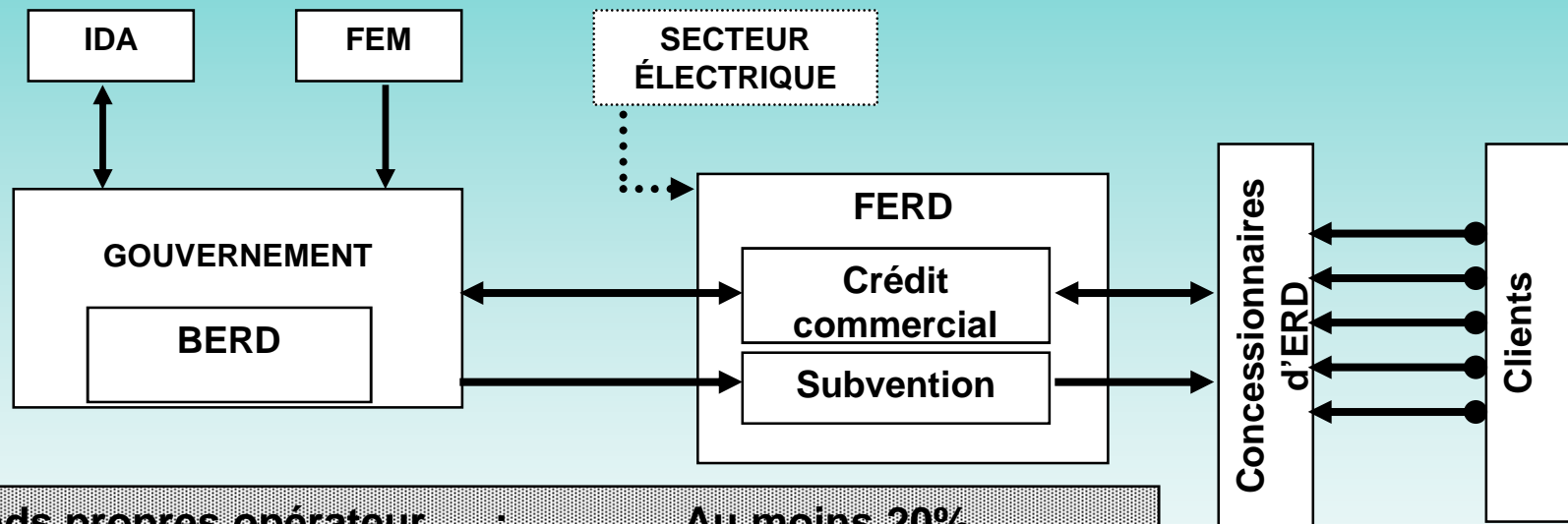
- Les opérateurs privés apportent sur fonds propres au moins 20% du financement de leurs projets.
- Le FERD octroie des prêts et subventions pour couvrir le reste du coût d'investissement.

## Au plan opérationnel

- Les cibles prioritaires sont les chef lieux des sous préfectures et autres localités de taille similaire.
- Les tarifs doivent garantir la pérennité du service.

# Mécanisme de financement

Pour faciliter, rentabiliser et pérenniser les projets privés d'ERD



Fonds propres opérateur	:	Au moins 20%
Crédit à l'Opérateur	:	50%
Subvention à l'Opérateur	:	30%

La durée pour le remboursement du prêt est de 10 ans maximum avec un différé de deux (2) ans et le taux commercial le plus bas (TBB + 0,5).

# Approche utilisée

Le Gouvernement Guinéen ayant opté pour une approche libéralisée de l'ERD traduite dans la lettre de politique sectorielle de 1998, l'identification des sous-projet d'ERD est laissée à l'initiative des opérateurs privés.



# Approche utilisée

**Dans l'exécution du projet ERD, le Bureau d'Electrification Rurale Décentralisée (BERD) a utilisé deux démarches:**

- Une démarche classique « **descendante** » à la phase de lancement par l'initiation de quatre (4) opérations pilotes pour démontrer la viabilité des opérations d'ERD si elles sont entreprises de façon professionnelle.
- Une démarche « **ascendante** »: option stratégique de base du projet dans laquelle, le BERD se contente de soutenir, catalyser et accompagner les initiatives privées d'ERD.

# Approche utilisée

- **Démarche descendante:**

**Sélection en deux (2) étapes de quatre (4) localités pilotes :**

- Étape 1: Présélection de seize (16) localités parmi toutes celles prioritairement éligibles au projet ERD sur la base de critères prédéfinis.
- Étape 2: sélection de quatre (4) localités parmi celles présélectionnées sur la base de critères prédéfinis.

**Sélection en deux (2) étapes des opérateurs privés des localités pilotes suivant une procédure d'AO menée par le BERD :**

- Étape 1: Pré qualification des candidats opérateurs privés d'ERD
- Étape 2: Sélection de quatre (4) opérateurs privés

# Approche utilisée

- **Démarche Ascendante:**

- **Les opérateurs privés:**

- Identifient eux même leurs projets (pas de plan directeur).
- Réalisent les études de faisabilité.
- Établissent leurs business plans.
- Complètent leurs dossiers de demande de concession et de financement.

- **Le BERD:**

- Valide les études de faisabilité et les plans d'affaires.
- Valide les dossiers de demande de concession et de financement.
- Recommande le financement des sous projets dont la viabilité financière a été établie.

# Approche utilisée

- **Dans les deux cas, le BERD assure:**
  - L'information et la sensibilisation des partenaires sur la base d'une stratégie de communication.
  - Le suivi des dossiers de demande de concession et de financement.
  - Le contrôle et la validation des marchés de fourniture et travaux.
  - Le contrôle de la qualité des équipements et matériels.
  - Le suivi et le contrôle des travaux.
  - La réception des installations.
  - Le renforcement des capacités des équipes de gestion des OPERD.
  - Le suivi de l'exploitation.

# Options technologiques

Trois (3) solutions techniques de fourniture de services électriques ont été retenues dans le cadre du projet ERD:

- Micro réseau de distribution et source de production thermique.
- Micro réseau de distribution et source de production hydro/thermique.
- Kits solaires photovoltaïques individuels.

Le choix de la source d'énergie pour une localité dépendra des ressources énergétiques locales disponibles et exploitables, de la configuration géographique de l'habitat et des besoins exprimés.

# Partenaires

Les partenaires du BERD dans l'exécution du projet ERD sont constitués par:

- Les autorités administratives centrales concernées par l'ERD
- Les collectivités et autorités locales
- Les opérateurs et investisseurs en ERD
- Les bureaux d'études et de contrôle
- Les fournisseurs et installateurs d'équipements d'ERD
- La banque commerciale et l'institution de micro finance impliquées dans la gestion du Fonds d'Electrification Rurale Décentralisée (FERD)
- Les bailleurs de fonds et les partenaires au développement

# Outils développés

## Outils de conception et de gestion de projets ERD

Pour permettre aux opérateurs privés d'entreprendre et de réussir leurs Projets, trois principaux outils d'analyse technico économique avec Business Plan (BP) associés ont été élaborés, testés et validés par le BERD.

- **Dimirel et BP** : pour le dimensionnement des micro-réseaux avec une source production thermique
- **Dimhydro et BP** : pour le dimensionnement des micro-réseaux avec une source production hydroélectrique
- **Dimsol et BP** : pour le dimensionnement des projets solaire photovoltaïques
- **Manuel de gestion de l'OPERD**: pour aider les opérateurs dans la gestion des micro concessions d'ERD

# Mesures incitatives

Pour inciter les opérateurs privés à s'investir dans le projet ERD et garantir la rentabilité de leurs projets, des mesures incitatives ont été mises sur pied dont :

- Renforcement des capacités des opérateurs privés en gestion de micro entreprise de fourniture de services électriques;
- Subvention d'une partie des investissements afin de viabiliser les opérations d'ERD;
- Mise à la disposition des opérateurs privés de base de données sur les bureaux d'études locaux formés aux techniques de l'ERD;
- Mise à la disposition des opérateurs privés de base de données sur les fournisseurs d'équipements entrant dans l'ERD;
- Mesure d'allègement fiscal sur les opérations d'ERD;
- Couverture par l'Etat des risques de change sur les crédits octroyés aux opérateurs privés;



# Mesures incitatives

- Durée suffisante pour le remboursement des prêts (maximum 10 ans) avec un différé de deux (2) ans et le taux commercial le plus bas;
- Encadrement et accompagnement des opérateurs privés dans le montage de leurs dossiers de requête de financement et de demande de concession, notamment par la mise à leur disposition de canevas types d'études de faisabilité et de plans d'affaires;
- Suivi et accompagnement des opérateurs privés sur la durée de vie de la concession.

# Assistance technique

Dans le cadre de l'exécution de ses activités pour la mise en œuvre du projet, le BERD s'est fait assister par une équipe d'Assistance technique du groupement REGIE/SERT composée d'un expert international résident, assisté au besoin et ponctuellement par d'autres experts internationaux ou nationaux pour des mandats spécifiques de courte durée. Ce contrat d'Assistance technique a pris fin en janvier 2007.

Le mandat de l'Assistance Technique concernait :

- le cadrage institutionnel avec propositions de textes de lois;
- le Plan de formation pour l'ensemble des acteurs;
- les études types de faisabilité avec plans d'affaires associés pour les trois options techniques et appui au montage des premières opérations d'ERD ;
- la Mise en place d'un mécanisme de contrôle et de suivi;
- Supervision de la gestion du FERD (analyse du secteur financier et la réglementation fiscale applicable à l'ERD et mise en place des procédures de gestion du FERD)

***Le contrat actuel qui lie le BERD à l'équipe d'assistance technique, concerne des mandats spécifiques de courte durée.***

# Situation des sous projets

La situation des opérations d'ERD à date est la suivante:

- **Sous projets en cours de réalisation des travaux:**
  - Projets d'initiative privée (PIP) thermiques = 07
- **Sous projets en cours de montage:**
  - Projets d'initiative privée solaires PV = 2
  - Projets d'initiative privée hydro/thermique = 1
  - Projets d'initiative privée thermiques = 3
- **Sous projets opérationnels**
  - Projets Pilotes = 4
  - Projets d'initiative privée = 5

# Processus de mise en œuvre d'une opération d'ERD

